



# NEUTRA... *Bien plus qu'une assurance hospitalisation*



## **Une couverture plus complète encore pour 2015 !**

Comme nous le savons tous, une hospitalisation coûte de plus en plus chère. Les frais de chambre, surtout en chambre particulière, les suppléments pris par les médecins, les frais pré et post hospitaliers, peuvent très vite chiffrer ! En souscrivant un contrat d'assurance Neutra, vous avez pris la décision de vous protéger avec une couverture en fonction de vos besoins et de vos moyens.

**Pour encore mieux vous assister, votre assurance NEUTRA offrira, dès 2015, des nouveaux avantages et étendra ses anciennes garanties. Et comme une bonne nouvelle ne vient jamais seule VOS COTISATIONS POUR 2015 ne se verront pas majorées.**

## **Vous êtes hospitalisé de jour ?**

Pour vos hospitalisations de jour (one day clinic), le remboursement sera revu à la hausse. Actuellement plafonnés à 60 euros, les maxi et mini forfaits seront désormais remboursés 100 euros avec NEUTRA BASE et 200 euros avec NEUTRA OPTIMUM.

## **Votre enfant est hospitalisé ?**

NEUTRA CONFORT et NEUTRA TOP couvraient déjà le séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant de moins de 12 ans. Ce sera dorénavant aussi le cas avec NEUTRA + avec un remboursement de 10 euros par nuit et un maximum de 30 nuitées par an. Pour rappel, ce montant est de 15 euros avec NEUTRA CONFORT et de 25 euros avec NEUTRA TOP.



## **Vous souffrez malheureusement d'une maladie grave ?**

La liste de nos maladies graves reconnues est longue et malheureusement, personne n'est à l'abri. Mais avec votre contrat NEUTRA TOP, tous vos honoraires de médecins et suppléments seront pris en charge à entièrement (en lieu et place des actuels 400% de l'intervention INAMI). Il ne vous reste alors qu'à vous concentrer sur votre guérison.

De plus, cette liste exhaustive se voit complétée par deux maladies reconnues : la Chorée de Huntington et la maladie de Guillain-Barré (forme axonale).

## **Vous comptez accoucher à domicile ?**

Un tout nouvel avantage NEUTRA est le remboursement d'un forfait pour les accouchements à domicile : 100 euros avec NEUTRA BASE, 150 euros avec NEUTRA OPTIMUM, 200 euros avec NEUTRA +, 400 euros avec NEUTRA CONFORT et 600 euros avec NEUTRA TOP.

## **Et en ce qui concerne les soins dentaires ?**

Quant aux soins dentaires déjà couverts en Belgique par votre assurance, ils le seront également dans les pays limitrophes (France, Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas). Dans ces pays, un forfait sera appliqué pour les soins préventifs, les prothèses, les squelettiques, couronnes, bridges et implants.

Une année 2015 riche en nouveaux avantages vous attend chez NEUTRA.

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité ou au siège de la société Mutualiste d'Assurance NEUTRA, rue de Chestret, 4-6, 4000 Liège  
Tél. : 04/254.54.90  
E-mail : info@neutrahospi.be.

